

Guide



Vous êtes **chef d'entreprise** et vous avez besoin d'un financement pour votre projet ?

L'Europe peut vous aider avec
le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP



Sommaire

Connaissez-vous le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP ?	4
Votre projet peut-il être cofinancé ?	6
Qui sont vos interlocuteurs ?	11
Comment préparer votre dossier de candidature ?	12
Comment votre dossier sera-t-il examiné ?	13
Quels sont les grands principes à retenir ?	14
Lexique	15

Bonne nouvelle : les dirigeants des TPE / PME ont une bonne image des dispositifs européens d'aide aux entreprises. Selon une enquête d'opinion réalisée par l'IFOP auprès des bénéficiaires potentiels des Fonds structurels européens, 83% d'entre eux recommanderaient même à leurs homologues de faire appel à l'Europe pour se développer.

L'Union européenne investit massivement dans l'innovation, la recherche, le développement des compétences, l'accompagnement des mutations dans l'espace rural qui, tous, participent à l'accroissement de la compétitivité des entreprises. Avec une enveloppe de 21.6 milliards d'euros dédiée à la France, elle finance les projets des entreprises, l'une des cibles privilégiées, via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

Mieux informer les entreprises est donc capital. C'est d'ailleurs un souhait exprimé par de nombreux chefs d'entreprise. Pour répondre à cette attente, le réseau des CCI de France et les services de l'État ont conçu ce guide. Il recense et illustre les types de projets qui peuvent être portés par les entreprises et financés par le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP. Il propose aussi une approche régionale qui reflètent la diversité des situations. Son utilité ira au-delà de l'actuelle période de programmation, puisque les entreprises resteront la cible prioritaire du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP pendant la nouvelle programmation 2014-2020. Nous souhaitons que ce document fasse oeuvre utile en donnant aux entreprises, demain, l'envie de se lancer.

André MARCON

Président de CCI France

Emmanuel BERTHIER

Délégué interministériel à l'Aménagement
du Territoire et à l'Attractivité régionale



Connaissez-vous le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP ?



WEB INTERACTIVE

Alain DESDEVISES

Nous sommes une entreprise de cinq personnes et nous accompagnons nos clients dans leurs stratégies de communication sur le Web, dès la phase de l'audit jusqu'au référencement de leur site Internet. Nous avons ainsi conçu un outil de gestion de contenu, Interactive 2.0. Ce projet innovant créé sous licence Open Source permet aux clients de mettre à jour leur site Internet et de le référencer de façon autonome. Grâce au FEDER, nous avons pu embaucher un développeur informatique pour ce projet, ce qui nous a permis d'être plus compétitif et d'accéder à de nouveaux marchés. Le soutien affiché de l'Europe a augmenté notre notoriété et nous a permis d'acquérir une véritable image de marque.

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le FSE (Fonds Social Européen) sont les fonds structurels de l'Union européenne qui visent à réduire les écarts de développement entre États et régions de l'Union européenne et à renforcer la compétitivité générale des territoires dans une démarche de développement durable.

Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est l'outil financier de la Politique Agricole Commune (PAC) qui accompagne les mutations de l'espace rural.

Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche) est le principal instrument financier de la Politique Commune pour la Pêche (PCP), qui contribue au développement durable des zones de pêche et d'aquaculture par le maintien d'un tissu socioéconomique varié et riche sur le littoral français.

Pour la période 2007-2013, le FEDER (9 milliards d'euros), le FSE (5,4 milliards d'euros), le FEADER (7,6 milliards d'euros) et le FEP (216 millions d'euros) interviennent pour cofinancer des projets dont les entreprises sont les principales bénéficiaires.

L'ensemble des territoires sont couverts par ces fonds qui sont gérés principalement au niveau régional.

Le FEDER soutient prioritairement les actions liées à l'innovation, la recherche, la compétitivité des entreprises, le développement durable, l'environnement et la prévention des risques.

Le développement des compétences, la gestion des ressources humaines et l'accompagnement des mobilités des salariés font partie des priorités du FSE.

Le FEADER vise à améliorer la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles. Il soutient aussi la création et le développement de micro-entreprises dans les zones rurales et le développement de l'attractivité touristique de ces zones.

Le FEP aide à la modernisation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture tout en préservant la biodiversité et les ressources marines.

Les entreprises resteront la cible prioritaire du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP pendant la nouvelle programmation 2014-2020 ; le soutien accordé aux entreprises pour développer leurs actions se poursuivra.



AFITEX,

Véronique HUDINA

Notre entreprise de 44 salariés fabrique et commercialise des systèmes d'étanchéité, de drainage et de soutènement des sols.

Pour renforcer l'employabilité de nos salariés, nous avons mis en place un plan de formation composé de trois volets : « Apprendre à apprendre », « Sensibiliser les agents de production aux contraintes industrielles » et « Renforcer son adaptabilité et se professionnaliser ». Grâce au FSE, nous avons pu envisager un projet global et concrétiser l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle Inter-industries, d'un cursus labellisé ou d'une Validation des Acquis de l'Expérience. Le soutien de l'Europe nous a fortement motivés et a permis de satisfaire les attentes de nos salariés.



ZOOM SUR

Le 2^e Forum Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE) organisé par la CCI de la Martinique : dans le cadre de sa mission d'accompagnement des entreprises et du développement du territoire martiniquais, la CCI de la Martinique a organisé en octobre 2010 le Forum QHSE. Grâce aux ateliers et aux conférences du Forum, les chefs d'entreprise mais aussi les salariés ont pu disposer des outils pour une gestion performante et durable de l'entreprise. La 1^{ère} journée a été dédiée aux professionnels du secteur du tourisme.

La 2^e journée a été ouverte aux entreprises de tous secteurs.

Au cours de cette journée, un atelier a été tout particulièrement dédié aux TPE.

Le principal objectif de cette manifestation a été l'amélioration des pratiques de management des entreprises sur la thématique QHSE.

Coût du projet : 86 025 €
dont 43 013 € de FEDER



Votre projet peut-il être cofinancé ?

Vous souhaitez développer votre entreprise ?

Exemples d'actions financées

- Développement de nouveaux produits et/ou procédés
- Diffusion de procédés de fabrication innovants
- Conception de produits utilisant des technologies clés
- Mise en place d'une innovation organisationnelle
- Recrutement de compétences
- Valorisation de la propriété intellectuelle et soutien au dépôt de brevets
- Changement fondamental de l'ensemble du processus de production

Secteurs prioritaires : industrie agroalimentaire, santé, ressources halieutiques et aquacoles, énergies renouvelables, technologies de l'information et de la communication

Exemples de dépenses éligibles : prestations se situant en amont de l'innovation elle-même, équipements et aménagements spécifiques, construction et acquisition d'un bien immeuble, prestations de maturation de projets innovants, frais de recrutement liés au projet, investissements matériels et immatériels liés au projet

Vous pouvez également bénéficier d'actions collectives portées par les CCI, fédérations professionnelles, collectivités territoriales, et réseaux d'entreprises relatives :

- à la détection et l'accompagnement de projets collaboratifs innovants
- aux conseils, diagnostics, audits et formation relatifs à l'innovation
- à la veille technologique, l'intelligence économique et la propriété industrielle
- à la stratégie de développement à l'international

Vous souhaitez renfoncer vos fonds propres pour développer votre entreprise ?

Vous pouvez bénéficier des moyens financiers suivants mis à votre disposition en Martinique :

- Fonds de garantie
- Micro-crédits
- Prêts d'honneur
- Renforcement des fonds propres et financement du besoin en fond de roulement
- Bonification d'intérêts

Vous avez un projet lié aux services et usages TIC ?

Exemples d'actions financées

- Déploiement du visio-guichet (services à la personne)
- Développement de plates-formes de services numériques
- Création et extension d'entreprises du secteur des TIC
- Mise en place de plates-formes d'assistance technique dans les services
- Développement de contenus audiovisuels





ZOOM SUR

Le projet d'aide au fret de PROCAP, société industrielle martiniquaise qui importe des matériaux de l'Union européenne pour la production de fosses et citernes d'eau commercialisées sur le marché martiniquais et guyanais.

L'aide versée à PROCAP pour compenser les handicaps naturels doit avoir un impact sur les coûts d'une production martiniquaise apte à se diversifier.

Le soutien du FEDER pour l'aide au fret doit permettre à la société de diminuer ses prix de vente et d'être plus compétitive sur le marché, voire à l'exportation.

Coût du projet : 50 000 € dont 25 000 € de FEDER



Vous avez un projet lié au tourisme ?

Exemples d'actions financées

- Investissements directs visant la création, l'amélioration et la rénovation des entreprises touristiques
- Amélioration et installation de nouveaux services dans les hôtels

Exemples de dépenses éligibles : investissements matériels et immatériels relatifs à la mise en place de nouveaux services, dépenses de formation

Vous avez un projet lié au fret de marchandises et de déchets ?

Exemples d'actions financées

- Subventionnement des surcoûts de transport entre la Martinique et l'Europe occidentale, de marchandises et d'équipements issus d'un processus de production réalisé en Martinique
- Prise en charge du coût d'acheminement des déchets n'ayant pas de filière d'élimination et de valorisation au niveau local jusqu'aux unités de recyclage et de valorisation de déchets vers l'Europe

Vous souhaitez améliorer la gestion des ressources humaines dans votre entreprise ?

Exemples d'actions financées

- Réalisation d'études et analyse des évolutions des métiers et des compétences et qualifications associées
- Mise en place de pratiques innovantes de gestion des ressources humaines et d'ajustement des compétences
- Actions en faveur de l'emploi des seniors
- Accompagnement et formation des jeunes cadres recrutés
- Amélioration d'accès aux qualifications et à l'emploi par des initiatives concernant les structures de gardes d'enfant

Vous souhaitez développer les compétences dans votre entreprise ?

Exemples d'actions financées

- Actions de consolidation des compétences des salariés les moins qualifiés et des seniors
- Actions favorisant la construction de parcours de formation individualisés
- Formation de cadres en alternance
- Développement des compétences dans les entreprises
- Valorisation des acquis de l'expérience





ZOOM SUR

Le projet PERFORMANCE PHOTOVOLTAÏQUE MARTINIQUE - Palais des sports de Rivière Salée porté par le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique : grâce aux 1296 panneaux photovoltaïques cofinancés par le FEDER et installés sur le toit du Palais des Sports de Rivière Salée, des émissions de CO₂ sont évitées et plus de 100 foyers sont alimentés en énergies propres. Ce projet a aussi permis la création d'un véritable laboratoire de recherche pour les Equipés du Syndicat. Celui-ci a pu lancer pour la première fois des études pilotes sur l'énergie solaire sous climat tropical. Le projet permet ainsi de disposer d'une meilleure connaissance de la ressource solaire pour prévoir et améliorer la production d'énergie, et anticiper défaillances et pannes dans toutes les zones tropicales d'Europe et du monde.

Coût du projet : 1 189 824 €
dont 241 704 € de FEDER



Vous avez un projet lié aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie ?

Exemples d'actions financées :

- Réalisation d'études et d'installations en énergies renouvelables et de combustibles renouvelables
- Réalisation d'études de développement et de travaux prospectifs relatifs à la mise en œuvre d'installations (géothermie, biocarburant, énergie marine, etc.)
- Promotion de démarches de labellisation thermique et énergétique

Vous avez un projet de traitement des déchets ?

Exemples d'actions financées

- Création d'unités de traitement, de valorisation et de tri des déchets, y compris par incinération avec valorisation énergétique
- Création de centres de stockage
- Résorption et réhabilitation des dernières décharges existantes
- Résorption des dépôts sauvages
- Actions de formation, de communication et de sensibilisation liées au traitement des déchets
- Mise en place d'un système de management environnemental

Qui sont vos interlocuteurs ?

Pour votre projet, vous pouvez contacter en Martinique :

Pour une première information :

Les services de l'État - le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) – Direction Europe et Aménagement (guichet unique)

Tel : 05 96 39 49 31

e-mail : fabienne.bouveresse@martinique.pref.gouv.fr

Autres contacts utiles à votre service:

Les services de l'État :

• **La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)**

Tel : 05 96 71 15 00

e-mail : dd-972.fse@travail.gouv.fr

• **La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)**

Tel : 05 96 71 20 40

e-mail : DAAF972@agriculture.gouv.fr

Le Conseil Régional - Direction du Développement Économique et Social

Tel : 05 96 59 63 17

e-mail : malika.mounigan@region-martinique.mq

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR) -
Entreprise Europe Martinique**

Tel : 05 96 55 28 10

e-mail : catayee@martinique.cci.fr

Pour en savoir plus, connaître les projets soutenus et télécharger le dossier de demande de subvention (site régional du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP) : <http://www.martinique-europe.fr/>





Comment préparer votre dossier de candidature ?

- 1.** Vous élaborez un avant-projet qui définit le contexte, les objectifs stratégiques, les actions, la durée de réalisation de votre projet, les partenaires financiers (ou cofinanceurs)
- 2.** Vous vous assurez que votre projet ainsi défini est potentiellement éligible
- 3.** Vous élaborez un plan de financement prévisionnel
- 4.** Vous téléchargez le dossier de demande de subvention (cf. page 11) et contactez le cas échéant votre interlocuteur (cf. page 11)
- 5.** Vous établissez votre dossier de demande de subvention qui comprend notamment le descriptif du projet et le plan de financement prévisionnel
- 6.** Vous déposez votre dossier dûment complété et signé auprès du service instructeur, comme indiqué sur le site régional du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP

Comment votre dossier sera-t-il examiné ?

- 1.** Votre dossier de demande de subvention FEDER/FSE/FEADER/FEP est déposé auprès du service instructeur
- 2.** Vous recevez un accusé de réception qui vous indique que votre dossier va être instruit
- 3.** Des informations complémentaires peuvent vous être demandées le cas échéant par le service instructeur
- 4.** Votre dossier est présenté en Comité de programmation pour examen
- 5.** Vous recevez un courrier de notification de la décision du Comité de programmation
- 6.** Vous signez une convention d'attribution de subvention avec l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire
- 7.** Vous réalisez un bilan de l'exécution de votre projet et vous transmettez les pièces justificatives de dépenses au service instructeur
- 8.** Le FEDER/FSE/FEADER/FEP vous est versé sur la base des justificatifs de dépenses que vous avez transmis au service instructeur



Quels sont les grands principes à retenir ?

Les priorités transversales

Un projet bénéficiant du FEDER, FSE, FEADER ou du FEP doit prendre en compte les priorités transversales européennes telles que l'innovation, le développement durable, l'égalité entre les hommes et les femmes, les TIC, etc. Pensez à les intégrer le plus en amont possible car elles constituent une valeur ajoutée pour votre projet.

Le cofinancement

Le FEDER, FSE, FEADER et FEP interviennent en complément d'autres aides publiques. Pour être informé des cofinancements publics disponibles, adressez-vous à votre service instructeur.

La publicité

En tant que bénéficiaire du FEDER, FSE, FEADER ou du FEP, il est important que vous communiquiez à travers des logos, des affiches et d'autres outils de communication sur l'engagement de l'Europe dans votre projet. Pour vous aider dans votre démarche de communication, adressez-vous à votre service instructeur.

Le remboursement

Le FEDER, FSE, FEADER et FEP interviennent en remboursement des dépenses réelles que vous aurez acquittées. Vous êtes donc tenu de pré-financer le démarrage de votre projet et de transmettre les justificatifs de dépenses à votre service instructeur pour être remboursé. L'ensemble des pièces du dossier doit être conservé jusqu'au 31 décembre 2021 dans un dossier unique.

Il est important de savoir que les aides publiques versées aux entreprises sont soumises à la réglementation européenne et nationale sur les aides d'État et de la concurrence. Assurez-vous auprès du service instructeur que vous respectez les règles en matière d'aides d'État.

Lexique

L'autorité de gestion (AG) ou autorité de gestion déléguée est responsable de la bonne gestion financière du programme dont elle a la charge. Elle instruit les dossiers, présente les projets faisant l'objet d'une demande de financement au Comité de programmation et vérifie la réalité de la réalisation des actions prévues dans la demande de concours. Elle assure la qualité de réalisation de ces tâches notamment auprès des services en charge de contrôles de service faits.

La DIRECCTE [Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi] : le pôle FSE des DIRECCTE a la charge de la mise en œuvre du volet déconcentré du programme métropolitain du FSE confié par le Préfet de région.

La DRAAF [Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt] assiste le Préfet de région dans l'instruction des dossiers FEADER dont le Ministre de l'agriculture est autorisé de gestion, représenté localement par le Préfet de région.

Le SGAR [Secrétariat Général aux Affaires Régionales] assiste le Préfet de région dans sa fonction d'autorité de gestion des programmes régionaux (sauf en Alsace où c'est le Conseil régional) : principalement les programmes FEDER mais aussi les programmes financés par le FSE dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).



Le Comité de Programmation examine les dossiers qui font l'objet d'une demande de financement européen afin d'attribuer ou non une aide européenne. Sont en particulier examinés le respect des critères de sélection propres à chaque programme et à chaque fonds, ainsi que le respect de la législation européenne et nationale en vigueur (respect du code des marchés publics, du régime des aides d'Etat etc).

L'organisme intermédiaire est un organisme extérieur auquel l'autorité de gestion confie une partie des tâches de gestion et de contrôle d'une partie clairement identifiée du programme afin de répondre plus efficacement à l'un de ses objectifs. La sélection des projets relève dans ce cas de l'organisme intermédiaire, après consultation du Comité de programmation.

Le service instructeur est chargé d'examiner les demandes de financement européen: il analyse leur complétude administrative, le respect des critères de sélection liés à chaque programme et chaque fonds, le respect de la législation en vigueur aux niveaux national et européen. Pour les programmes régionaux du FEDER ou les volets déconcentrés des programmes FSE et FEADER, il s'agit généralement d'un service lié à l'autorité de gestion ou d'un service déconcentré. Le service instructeur est le lien direct entre le porteur de projet et les fonds européens.

PAO CCI France - Septembre 2012 - Papier PEFC - CORLET - Imprim'Vert -



UNION EUROPÉENNE

Ce document a été cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional



CCI FRANCE



Premier ministre

Datar